



Séance du 30 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 27
Date de la convocation : 23 janvier 2023
Date d'affichage : 06 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le trente janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Étaient présents : Mmes MM M. JACOBBERGER – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints – S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – Y. TESTON – S. TETOT – P. PARISOT – D. RANOUX – G. SALVI – V. TRARI-MEDJAOUI – S. LAMBERT – M. STEVENOT – B. GRANDJEAN – M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET

Pouvoirs : B. PY a donné pouvoir à M.C. FAIVRE – T. SCHLUMBERGER a donné pouvoir à T. SEGUIN – Q. COUVREUR a donné pouvoir à P. PARISOT – O. HOULLON a donné pouvoir à M. JACOBBERGER – P.E. PHEULPIN a donné pouvoir à M. HEQUET

Absents : C. AMAROT-HOUSSARD – C. LAMBOLEY

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.

DCM 2023/01/11

Aménagement carrefour des Ambriers

Afin de sécuriser le carrefour des Ambriers et notamment l'arrêt du bus scolaire, Madame le Maire propose d'aménager le Carrefour des Ambriers.

Il est donc proposé d'arrêter le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	213 089.00 € HT
Recettes	
- Département bordures de trottoirs (190 ml)	1 900.00 €
- Département amendes de police (20% de 15 000 €)	3 000.00 €
- DETR 40 %	85 235.60 €

	90 135.60 €

Autofinancement : 122 953.40 € HT

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVÉ le projet d'aménagement du Carrefour des Ambriers
 - AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département pour la pose de bordures de trottoirs
 - AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police,
 - AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR à hauteur de 40 % soit 85 235.60 €,
 - APPROUVE le plan de financement ci-dessus,
 - S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait obtenue au titre des subventions
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE

